



AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

DELIBERATION ATC/CA/2/3 APPROUVANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ATC DE L'EXERCICE 2024

SEANCE DU 12 MARS 2025

Le conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni le mercredi 12 mars 2025 à 14h30 dans la salle Henri Matisse du Palais des Congrès d'Ajaccio, sous la présidence de Madame Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'ATC.

ETAIENT PRESENTS :

*Mmes et MM. Muriel FAGNI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Eveline GALLONI D'ISTRÌA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Christelle COMBETTE, Marc SIMONI, Mario ZANNIER, Benoît CHAUDRON, Paul-André ACQUAVIVA, Ludovic SUSINI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

*Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Angèle BASTIANI ;
*M. François SORBA à M. Ghjuvan'Santu LE MAO ;
*M. Hervé VALDRIGHI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRÌA ;
*Mme Juliette PONZEVERA à M. Paul-Joseph CAITUCOLI ;
*M. Don-Joseph LUCCIONI à Mme Muriel FAGNI ;
*M. Jean-Michel SAVELLI à Mme Christelle COMBETTE ;
*Mme Dominique DI MENZA à M. Mario ZANNIER
*M. Jean-Charles MARTINELLI à M. Ludovic SUSINI ;
*M. Gérard TAPIAS à M. Benoît CHAUDRON.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

*Mmes et MM. Vannina CHIARELLI-LUZI, Georges MELA, Charlotte TERRIGHI, Jean-Christophe ANGELINI, Pierre POLI, Véronique PIETRI, Serena BATTESTINI, Pierre NEGRETTI, Jean-Marc VENTURI, Guy LANNOY, Christian COSTA, Pierre-Jean RUBINI, Carole LECCIA, Jacques COSTA, Jean TOMA.

MEMBRE CONSULTATIF PRESENT :

*Mme Martine STAEBLER, Payeur Régional de Corse.

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTEES :

- *M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ;
- *M. le Préfet de Corse ;
- *M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;
- *M. le Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office Hydraulique de la Corse ;
- *Mme la Présidente de l'Office des Transports de la Corse.

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Pour l'Agence du Tourisme de la Corse :

- *M. Frédéric PETRUCCI, Directeur ;
- *M. Gérard PERALDI, Secrétaire général ;
- *M. Jean-Guillaume FILIPPI, Responsable Ressources Humaines ;
- *M. Jean-Louis MORETTI, Responsable du pôle Ingénierie-Développement ;
- *Mme Marie-Madeleine AMBROSINI, Assistante de la Présidente.

Pour la Collectivité de Corse :

- *Mme Muriel TOMASI, Direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°91/428 du 13 mai 1991 portant statuts de la Collectivité Territoriale de Corse ;

Vu la délibération n° 92/105 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 1992 portant adoption des statuts de l'Agence du Tourisme de la Corse et les textes modificatifs successifs ;

Vu l'arrêté n° 21/007 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 juillet 2021 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu l'arrêté n° 24/038 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 février 2024 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers ;

Vu l'arrêté n° 21/173 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 21 septembre 2021 et suivants portant désignation des membres du conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse ;

Vu la délibération n° ATC/CA/3/3 du 19 juillet 2023 portant adoption du nouveau règlement budgétaire et financier de l'ATC ;

Vu la délibération n° ATC/CA/2/5 du 8 avril 2024 portant modification du règlement financier de l'ATC ;

Vu la délibération n° 24/035 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024 ;

Vu la délibération n° ATC/CA/2/3 du 8 avril 2024 adoptant le budget primitif de l'ATC par nature et par chapitre pour l'exercice 2024.

Sur rapport de sa Présidente

Après en avoir délibéré

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le rapport relatif à l'affectation du résultat de l'ATC de l'exercice 2024.
Se sont ABSTENUS (2) : Mme Christelle COMBETTE, M. Jean-Michel SAVELLI.

ARTICLE 2 :

DECIDE d'affecter le résultat constaté de 1 525 702,80 € de la section fonctionnement sur la ligne budgétaire R002 (résultat de fonctionnement reporté).

ARTICLE 3 :

DECIDE d'inscrire le solde d'exécution de la section d'investissement, soit 607 537,25 € sur la ligne budgétaire R001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté).

ARTICLE 4 :

DECIDE de reprendre ces soldes positifs au budget primitif 2025.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Agence du Tourisme de la Corse et de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 12 mars 2025